

Délibérations adoptées par le comité syndical le 19 novembre 2024

[Délibération Election du bureau](#)

[Délibération Election du Président](#)

[Délibération Election des 2VP](#)

[Délibération Délégations au Président du Syndicat mixte](#)

[Délibération Délégations au Bureau du Syndicat mixte](#)

[Délibération Election de la CAO](#)

[Délibération Invitation représentants des associations des maires ruraux de HdF](#)

[Délibération des instances paritaires](#)

[Délibération des contributions cotisations des membres du Syndicat mixte](#)

[Délibération adoption du PV C.Syndical 19 juin 2024](#)

[Compte-rendu de la réunion du comité syndical du 19 juin 2024](#)

ORDRE DU JOUR du COMITE SYNDICAL du 19/11/2024

PARTIE 1 de la séance : Constat de la tenue du quorum au 2/3 des présents et représentés

- 1) Accueil des membres**
 - a. Présentation des membres et la nouvelle organisation du Comité syndical
 - b. Désignation du (de la) Doyen(ne) d'âge et du (de la) benjamin(e) d'âge
 - c. Constat de la tenue du quorum au 2/3 pour permettre la 1ère partie du Comité syndical
- 2) Election du Bureau**
 - a. Projet de délibération
- 3) Elections du Président(e) et des vice-président(e)s**
 - a. Projet de délibération élection du/de la Président(e)
 - b. Projet de délibération élection des deux vice-président(e)s
- 4) Délégations au (à la) Président(e)**
 - a. Représentation et défense des intérêts d'ENRx devant les juridictions, signatures de certains contrats, marchés, ...
 - b. Projet de délibération
- 5) Délégations de compétences du Comité syndical au Bureau syndical**
 - a. Projet de délibération
- 6) Election de la Commission d'appels d'offres**
 - a. Projet de délibération
- 7) Ouverture des adhésions au syndicat mixte et temps de communication**
- 8) Proposition d'inviter des représentants de l'association des Maires ruraux des Hauts-de-France aux comités syndicaux d'ENRx**
 - a. Projet de délibération
- 9) Désignations aux instances paritaires des élus**
 - a. Présentation des instances paritaires et de l'organisation du dialogue social
 - b. Projet de délibération
- 10) Décision sur les contributions, cotisations au syndicat mixte ENRx**
 - a. Projet de délibération

PARTIE 2 de la séance : Constat de la tenue du quorum à la majorité simple

- 11) Approbation du Compte rendu de la réunion du Comité syndical du 19 juin 2024**
 - a. Projet de délibération
- 12) Présentation d'Espaces naturels régionaux**
 - a. La structure ENRx, ses actions et projets en cours
 - b. L'organigramme de l'équipe ENRx au 01 novembre 2024
- 13) Désignation des élus dans les instances et structures extérieures**
 - a. Tableau récapitulatif des désignations
- 14) Information sur l'audit de la Région Hauts-de-France auprès des 5 Parcs naturels régionaux et d'Espaces naturels régionaux**
- 15) Agenda des prochaines réunions**
 - a. Calendrier
- 16) Questions diverses**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Réunion du : 19 novembre 2024
Date de convocation : 05 novembre 2024
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Collège Région Hauts-de-France	Collège Parcs naturels régionaux	Collège Collectivités partenaires
Aurore COLSON Alexandre COUSIN Paul Henry HANSEN-CATTA Nelly JANIER-DUBRY Anthony JOUVENEL Danièle PONCHAUX Patricia POUPART	PNR de l'Avesnois Benoît WASCAT (<i>Titulaire</i>) Sylvie CLERC-CUVELIER (<i>Suppléante</i>) PNR des Caps et marais d'Opale Sophie WAROT-LEMAIRE (<i>Titulaire</i>) Benoît LEMAIRE (<i>Suppléant</i>) PNR Scarpe-Escaut Raymond ZINGRAFF (<i>Titulaire</i>) Vincent DOCHEZ (<i>Suppléant</i>)	<i>Pas de collectivité adhérente au 19/11/2024</i>

Membres présents : Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Paul-Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Benoît LEMAIRE, Danièle PONCHAUX, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Nelly JANIER-DUBRY, Patricia POUPART

- Soit 8 membres présents, représentant 10 voix sur un total statutaire de 10. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

**Objet : Liste des délibérations adoptées lors du
Comité Syndical d'Espaces naturels régionaux le 19 novembre 2024**

N°24 - 1239	Délibération Election du bureau	19-nov-24
N°24 - 1240	Délibération Election du Président	19-nov-24
N°24 - 1241	Délibération Election des 2VP	19-nov-24
N°24 - 1242	Délibération Délégations au Président du Syndicat mixte	19-nov-24
N°24 - 1243	Délibération Délégations au Bureau du Syndicat mixte	19-nov-24
N°24 - 1244	Délibération Election de la CAO	19-nov-24
N°24 - 1245	Délibération Invitation représentants des associations des maires ruraux de HdF	19-nov-24
N°24 - 1246	Délibération des instances paritaires	19-nov-24
N°24 - 1247	Délibération des contributions cotisations des membres du Syndicat mixte	19-nov-24
N°24 - 1248	Délibération adoption du PV C.Syndical 19 juin 2024	19-nov-24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°24 – 1239

Réunion du : 19 novembre 2024
Date de convocation : 05 novembre 2024
Présidence : Danièle PONCHAUX

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Collège Région Hauts-de-France	Collège Parcs naturels régionaux	Collège Collectivités partenaires
Aurore COLSON Alexandre COUSIN Paul Henry HANSEN-CATTA Nelly JANIER-DUBRY Anthony JOUVENEL Danièle PONCHAUX Patricia POUPART	PNR de l'Avesnois Benoît WASCAT (Titulaire) Sylvie CLERC-CUVELIER (Suppléante) PNR des Caps et marais d'Opale Sophie WAROT-LEMAIRE (Titulaire) Benoît LEMAIRE (Suppléant) PNR Scarpe-Escaut Raymond ZINGRAFF (Titulaire) Vincent DOCHEZ (Suppléant)	<i>Pas de collectivité adhérente au 19/11/2024</i>

Membres présents : Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Paul-Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Benoît LEMAIRE, Danièle PONCHAUX, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Nelly JANIER-DUBRY, Patricia POUPART

- Soit 8 membres présents, représentant 10 voix sur un total statutaire de 10. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Election du Bureau syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les Statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux (ENRx) délibérés le 19 février 2024 par le Comité syndical et ratifiés par ses membres,

Vu le Règlement intérieur du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux (ENRx) délibéré par le Comité syndical en date du 13 mai 2024,

Sous la présidence de Mme Danièle PONCHAUX, doyenne d'âge, le secrétariat de séance étant assuré par M. Alexandre COUSIN, benjamin,

Le Comité syndical,

Considérant la composition du Bureau syndical organisé par l'Article 10 des Statuts d'Espaces naturels régionaux :

Le Bureau du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux comprend six membres parmi ses délégués titulaires en veillant à ce que chaque collège soit représenté.

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le

ID : 059-255902918-20241126-24123919112024-DE

Syndicat n°



Après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 10 (dont 2 pouvoirs),

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Désigne les six membres suivants :

- Mme Aurore COLSON
- M. Anthony JOUVENEL
- Mme Patricia POUPART
- Mme Sophie WAROT-LEMAIRE
- M. Benoît WASCAT
- M. Raymond ZINGRAFF

Delibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
M. Alexandre COUSIN

La Présidente de séance
Mme Danièle PONCHAUX

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°24 – 1240

Réunion du :

19 novembre 2024

Date de convocation :

05 novembre 2024

Présidence :

Danièle PONCHAUX

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Collège Région Hauts-de-France	Collège Parcs naturels régionaux	Collège Collectivités partenaires
Aurore COLSON Alexandre COUSIN Paul Henry HANSEN-CATTA Nelly JANIER-DUBRY Anthony JOUVENEL Danièle PONCHAUX Patricia POUPART	PNR de l'Avesnois Benoît WASCAT (Titulaire) Sylvie CLERC-CUVELIER (Suppléante) PNR des Caps et marais d'Opale Sophie WAROT-LEMAIRE (Titulaire) Benoît LEMAIRE (Suppléant) PNR Scarpe-Escaut Raymond ZINGRAFF (Titulaire) Vincent DOCHEZ (Suppléant)	Pas de collectivité adhérente au 19/11/2024

Membres présents : Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Paul-Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Benoît LEMAIRE, Danièle PONCHAUX, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Nelly JANIER-DUBRY, Patricia POUPART

- Soit 8 membres présents, représentant 10 voix sur un total statutaire de 10. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Election du Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les Statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux (ENRx) délibérés le 19 février 2024 par le Comité syndical et ratifiés par ses membres,

Vu le Règlement intérieur du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux (ENRx) délibéré par le Comité syndical en date du 13 mai 2024,

Le Comité syndical,

Sous la présidence de Mme Danièle PONCHAUX, doyenne d'âge, le secrétariat de séance étant assuré par M. Alexandre COUSIN, benjamin,

Désigne M. Anthony JOUVENEL, Président du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux (ENRx),

Après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 10 (dont 2 pouvoirs),

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

*Le Secrétaire de séance,
M. Alexandre COUSIN*



*La Présidente de séance
Mme Danièle PONCHAUX*



Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°24 – 1241

Réunion du :

19 novembre 2024

Date de convocation :

05 novembre 2024

Présidence :

Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Collège Région Hauts-de-France	Collège Parcs naturels régionaux	Collège Collectivités partenaires
Aurore COLSON Alexandre COUSIN Paul Henry HANSEN-CATTA Nelly JANIER-DUBRY Anthony JOUVENEL Danièle PONCHAUX Patricia POUPART	PNR de l'Avesnois Benoît WASCAT (<i>Titulaire</i>) Sylvie CLERC-CUVELIER (<i>Suppléante</i>) PNR des Caps et marais d'Opale Sophie WAROT-LEMAIRE (<i>Titulaire</i>) Benoît LEMAIRE (<i>Suppléant</i>) PNR Scarpe-Escaut Raymond ZINGRAFF (<i>Titulaire</i>) Vincent DOCHEZ (<i>Suppléant</i>)	<i>Pas de collectivité adhérente au 19/11/2024</i>

Membres présents : Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Paul-Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Benoît LEMAIRE, Danièle PONCHAUX, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Nelly JANIER-DUBRY, Patricia POUPART

- Soit 8 membres présents, représentant 10 voix sur un total statutaire de 10. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Election de deux vice-président(e)s

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les Statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux (ENRx) délibérés le 19 février 2024 par le Comité syndical et ratifiés par ses membres,

Vu le Règlement intérieur du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux (ENRx) délibéré par le Comité syndical en date du 13 mai 2024,

Vu la délibération n°24-1240 prise par le Syndicat mixte le 19 novembre 2024 pour l'élection de son Président,

Le Comité syndical,

Après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 6 (dont 1 pouvoir),

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0



Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Désigne deux vice-président(e)s du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux (ENRx) :

- 1^{er} vice-président : M. Benoît WASCAT
- 2^{ème} vice-présidente : Mme Patricia POUPART

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat mixte
M. Anthony JOUVENEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°24 – 1242

Réunion du :

19 novembre 2024

Date de convocation :

05 novembre 2024

Présidence :

Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Collège Région Hauts-de-France	Collège Parcs naturels régionaux	Collège Collectivités partenaires
Aurore COLSON Alexandre COUSIN Paul Henry HANSEN-CATTA Nelly JANIER-DUBRY Anthony JOUVENEL Danièle PONCHAUX Patricia POUPART	PNR de l'Avesnois Benoît WASCAT (<i>Titulaire</i>) Sylvie CLERC-CUVELIER (<i>Suppléante</i>) PNR des Caps et marais d'Opale Sophie WAROT-LEMAIRE (<i>Titulaire</i>) Benoît LEMAIRE (<i>Suppléant</i>) PNR Scarpe-Escaut Raymond ZINGRAFF (<i>Titulaire</i>) Vincent DOCHEZ (<i>Suppléant</i>)	<i>Pas de collectivité adhérente au 19/11/2024</i>

Membres présents : Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Paul-Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Benoît LEMAIRE, Danièle PONCHAUX, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Nelly JANIER-DUBRY, Patricia POUPART

- Soit 8 membres présents, représentant 10 voix sur un total statutaire de 10. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Délégations au Président du Syndicat mixte

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les Statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux (ENRx) délibérés le 19 février 2024 par le Comité syndical et ratifiés par ses membres,

Vu le Règlement intérieur du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux (ENRx) délibéré par le Comité syndical en date du 13 mai 2024,

Vu la délibération n°24-1240 prise par le Syndicat mixte le 19 novembre 2024 pour l'élection de son Président,

Le Comité syndical,

Considérant la nécessité de permettre au Président du Syndicat mixte de prendre les décisions inhérentes à sa fonction,

Décide de déléguer au Président les attributions suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés et accord-cadre de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant en procédure dite adaptée, ainsi que toute décision concernant les avenants dans les cas décrits à l'article L.2194-1 du Code de la commande publique, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Passer des contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres afférents,
- Signer les baux,
- Accepter les dons et les legs non grevés de conditions ou de charges,
- Approuver les actes d'engagement des dossiers de candidatures en réponse aux appels à projets ou appels à candidatures,

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le

ID : 059-255902918-20241126-241242-DE



Syndicat r

- *Intenter au nom du Syndicat mixte les actions en justice ou le défendre dans une procédure mixte, en demande comme en défense, devant toute juridiction et en toute instance. Cette compétence s'étend aux dépôts de plainte,*
- *Prendre toute décision en matière de recrutement, de gestion et de rémunération des personnels,*
- *Régler les frais et honoraires des avocats, des notaires, des avoués, des huissiers de justice et des experts,*
- *Décider de l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 euros.*

Après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 10 (dont 2 pouvoirs),

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Décide que ces attributions déléguées au Président pourront faire l'objet d'une subdélégation par arrêté,

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat mixte
M. Anthony JOUVENEL

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°24 – 1243

Réunion du :

19 novembre 2024

Date de convocation :

05 novembre 2024

Présidence :

Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Collège Région Hauts-de-France	Collège Parcs naturels régionaux	Collège Collectivités partenaires
Aurore COLSON Alexandre COUSIN Paul Henry HANSEN-CATTA Nelly JANIER-DUBRY Anthony JOUVENEL Danièle PONCHAUX Patricia POUPART	PNR de l'Avesnois Benoît WASCAT (<i>Titulaire</i>) Sylvie CLERC-CUVELIER (<i>Suppléante</i>)	<i>Pas de collectivité adhérente au 19/11/2024</i>
	PNR des Caps et marais d'Opale Sophie WAROT-LEMAIRE (<i>Titulaire</i>) Benoît LEMAIRE (<i>Suppléant</i>)	
	PNR Scarpe-Escout Raymond ZINGRAFF (<i>Titulaire</i>) Vincent DOCHEZ (<i>Suppléant</i>)	

Membres présents : Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Paul-Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Benoît LEMAIRE, Danièle PONCHAUX, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Nelly JANIER-DUBRY, Patricia POUPART

- Soit 8 membres présents, représentant 10 voix sur un total statutaire de 10. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Délibération de délégation de compétences du Comité syndical au Bureau syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les Statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux (ENRx) délibérés le 19 février 2024 par le Comité syndical et ratifiés par ses membres,

Vu le Règlement intérieur du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux (ENRx) délibéré par le Comité syndical en date du 13 mai 2024,

Vu la délibération n°24 – 1239 prise par le Syndicat mixte le 19 novembre 2024 pour l'élection de son Bureau syndical,

Le Comité syndical,

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Bureau dans son ensemble peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception d'un certain nombre de domaines énumérés par la loi,

Considérant que l'activité du Syndicat mixte nécessite la délégation de certaines compétences du Comité syndical au Bureau afin de garantir la continuité du service et améliorer l'efficacité de son fonctionnement,

Décide de déléguer au Bureau du Syndicat mixte les attributions suivantes :

- 1° préparer le ou les comptes administratifs, le budget, les budgets annexes et toutes décisions budgétaires modificatives,
- 2° valider les demandes de subventions à divers organismes et associations partenaires,
- 3° approuver les conventions demandant un engagement dans un délai rapide,
- 4° désigner les élus et techniciens avec pour mission de représenter ENRx auprès d'organismes partenaires,
- 5° assurer le suivi et les arbitrages nécessaires à l'avancement des travaux relatifs aux évolutions des missions d'ENRx.

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Les réunions du Bureau syndical seront organisées selon des règles de fonctionnement analogues à celles du Comité syndical, notamment pour le calcul du quorum nécessaire.

Lors de chaque réunion du Comité syndical qui suivra la réunion du Bureau, le Président ou un membre du Bureau rendra compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote,

Votants : 10 (dont 2 pouvoirs),

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat mixte
M. Anthony JOUVENEL



Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°24 – 1244

Réunion du :

19 novembre 2024

Date de convocation :

05 novembre 2024

Présidence :

Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Collège Région Hauts-de-France	Collège Parcs naturels régionaux	Collège Collectivités partenaires
Aurore COLSON Alexandre COUSIN Paul Henry HANSEN-CATTA Nelly JANIER-DUBRY Anthony JOUVENEL Danièle PONCHAUX Patricia POUPART	PNR de l'Avesnois Benoît WASCAT (<i>Titulaire</i>) Sylvie CLERC-CUVELIER (<i>Suppléante</i>)	<i>Pas de collectivité adhérente au 19/11/2024</i>
	PNR des Caps et marais d'Opale Sophie WAROT-LEMAIRE (<i>Titulaire</i>) Benoît LEMAIRE (<i>Suppléant</i>)	
	PNR Scarpe-Escaut Raymond ZINGRAFF (<i>Titulaire</i>) Vincent DOCHEZ (<i>Suppléant</i>)	

Membres présents : Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Paul-Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Benoît LEMAIRE, Danièle PONCHAUX, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Nelly JANIER-DUBRY, Patricia POUPART

- Soit 8 membres présents, représentant 10 voix sur un total statutaire de 10. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Election de la Commission d'appel d'offres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les Statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux (ENRx) délibérés le 19 février 2024 par le Comité syndical et ratifiés par ses membres,

Vu le Règlement intérieur du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux (ENRx) délibéré par le Comité syndical en date du 13 mai 2024, et notamment l'Article 21 relatif aux modalités de composition de la Commission d'appel d'offres,

Considérant la proposition de Monsieur le Président,

Le Comité syndical,

Décide à l'unanimité d'arrêter la composition de la Commission d'appel d'offres (CAO) :

- **Président :**
 - o Anthony JOUVENEL ou son représentant : un des deux vice-présidents,
- **Cinq membres titulaires :**
 - o Alexandre COUSIN
 - o Danièle PONCHAUX
 - o Patricia POUPART
 - o Benoît WASCAT
 - o Raymond ZINGRAFF

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le

ID : 059-255902918-20241119-241244-DE

Syndicat



Cinq membres suppléants :

- Aurore COLSON
- Vincent DOCHEZ
- Paul-Henry HANSEN-CATTA
- Nelly JANIER-DUBRY
- Benoît LEMAIRE

Après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 10 (dont 2 pouvoirs),

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat mixte
M. Anthony JUVENEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°24 – 1245

Réunion du :

19 novembre 2024

Date de convocation :

05 novembre 2024

Présidence :

Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Collège Région Hauts-de-France	Collège Parcs naturels régionaux	Collège Collectivités partenaires
Aurore COLSON Alexandre COUSIN Paul Henry HANSEN-CATTA Nelly JANIER-DUBRY Anthony JOUVENEL Danièle PONCHAUX Patricia POUPART	PNR de l'Avesnois Benoît WASCAT (<i>Titulaire</i>) Sylvie CLERC-CUVELIER (<i>Suppléante</i>) PNR des Caps et marais d'Opale Sophie WAROT-LEMAIRE (<i>Titulaire</i>) Benoît LEMAIRE (<i>Suppléant</i>) PNR Scarpe-Escaut Raymond ZINGRAFF (<i>Titulaire</i>) Vincent DOCHEZ (<i>Suppléant</i>)	<i>Pas de collectivité adhérente au 19/11/2024</i>

Membres présents : Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Paul-Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Benoît LEMAIRE, Danièle PONCHAUX, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Nelly JANIER-DUBRY, Patricia POUPART

- Soit 8 membres présents, représentant 10 voix sur un total statutaire de 10. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Invitation des représentants des associations des maires ruraux des Hauts-de-France à assister/participer aux Comités syndicaux d'Espaces naturels régionaux

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les Statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux (ENRx) délibérés le 19 février 2024 par le Comité syndical et ratifiés par ses membres,

Vu le Règlement intérieur du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux (ENRx) délibéré par le Comité syndical en date du 13 mai 2024,

Vu la délibération n°24-1240 prise par le Syndicat mixte le 19 novembre 2024 pour l'élection de son Président,

Le Comité syndical,

Considérant que les élus du Comité syndical ont souhaité voir évoluer les missions d'ENRx en les axant sur l'accompagnement des territoires et espaces ruraux,

Considérant que ces territoires ont et auront à faire face à de nouveaux défis qui vont nécessiter des dynamiques collectives, des collaborations innovantes et de l'expertise,

Considérant que l'échelle d'intervention d'ENRx couvre aujourd'hui l'ensemble des territoires ruraux en Hauts-de-France, il apparaît nécessaire d'entendre la voix des maires des petites communes rurales non pourvues d'un Parc naturel régional pour les assister,

Considérant que l'article 7 des statuts sur le fonctionnement du Comité syndical indique en son alinéa 8 que « le Comité syndical peut s'adjoindre toute personne utile à ses délibérations à titre consultatif et sans voix délibérante (...) »

Considérant qu'il existe cinq Associations des Maires Ruraux en Hauts-de-France qu'elles visent à défendre les spécificités et les problématiques rencontrées par ces territoires, promouvoir la solidarité entre les communes et assurer une meilleure représentation auprès des instances régionales et nationales ; qu'enfin, elles jouent également un rôle dans le partage d'informations et de bonnes pratiques entre les maires membres, facilitant ainsi une gestion municipale plus efficace et adaptée aux besoins locaux.

Sur suggestion du Bureau syndical, **le Président propose que deux représentants de ces associations soient systématiquement invités** aux Comités syndicaux d'Espaces naturels régionaux afin de participer aux débats et ainsi concourir à l'efficacité des actions mises en place à leur bénéfice par le syndicat mixte. Il sera proposé à ces associations de désigner un délégué pour les AMR Nord et Pas-de-Calais, et un délégué pour les AMR Aisne, Oise et Somme.

Le Comité syndical,

Considérant l'exposé du Président

Après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 10 (dont 2 pouvoirs),

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Autorise ce dernier à les inviter de manière permanente aux Comités syndicaux d'ENRx.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat mixte
M. Anthony JOUVENEL



Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°24 – 1246

Réunion du : 19 novembre 2024
Date de convocation : 05 novembre 2024
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Collège Région Hauts-de-France	Collège Parcs naturels régionaux	Collège Collectivités partenaires
Aurore COLSON Alexandre COUSIN Paul Henry HANSEN-CATTA Nelly JANIER-DUBRY Anthony JOUVENEL Danièle PONCHAUX Patricia POUPART	PNR de l'Avesnois Benoît WASCAT (<i>Titulaire</i>) Sylvie CLERC-CUVELIER (<i>Suppléante</i>) PNR des Caps et marais d'Opale Sophie WAROT-LEMAIRE (<i>Titulaire</i>) Benoît LEMAIRE (<i>Suppléant</i>) PNR Scarpe-Escaut Raymond ZINGRAFF (<i>Titulaire</i>) Vincent DOCHEZ (<i>Suppléant</i>)	<i>Pas de collectivité adhérente au 19/11/2024</i>

Membres présents : Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Paul-Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Benoît LEMAIRE, Danièle PONCHAUX, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Nelly JANIER-DUBRY, Patricia POUPART

- Soit 8 membres présents, représentant 10 voix sur un total statutaire de 10. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Organisation des instances paritaires à Espaces naturels régionaux et représentation du personnel en Comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique qui prévoit la création de Comités Sociaux Territoriaux en remplacement des Comités Techniques et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail lors du prochain renouvellement général de ces instances en 2022,

Vu le décret n°2020-1533 du 8 décembre 2020 qui recentre les compétences des CAP et CCP aux décisions défavorables les plus importantes,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 créant le Comité Social Territorial,

Vu la délibération n°21-1070 du 22 novembre 2021 portant organisation des instances paritaires à Espaces naturels régionaux et représentation du personnel en Comité syndical,

Vu la délibération n°2024-1202 du 19 février 2024 portant adoption des nouveaux statuts d'Espaces naturels régionaux,

Le Comité Syndical,

Considérant l'installation du nouveau Comité Syndical d'Espaces naturels régionaux et la nécessité de maintenir un dialogue social en son sein,

Considérant la nécessité de désigner des représentants de l'autorité territoriale au sein des instances paritaires d'Espaces naturels régionaux,

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Décide de maintenir la participation d'un représentant du personnel avec voix consultative aux réunions du Comité Syndical,

Désigne les représentants titulaires et suppléants d'Espaces naturels régionaux dans les différentes instances paritaires (CST, CAP, CCP) :

- **Comité Social Territorial (CST), trois titulaires et trois suppléants représentants de l'administration :**

Titulaires :

Anthony JOUVENEL
Aurore COLSON
Benoît WASCAT

Suppléants :

Michel MARCHYLLIE
Sandrine CARLIER-DEVIIENNE
Fabien CAPPELLE

- **Commission Administrative Paritaire (CAP), trois titulaires et trois suppléants représentants de l'administration :**

Titulaires :

Anthony JOUVENEL
Aurore COLSON
Benoît WASCAT

Suppléants :

Michel MARCHYLLIE
Sandrine CARLIER-DEVIIENNE
Fabien CAPPELLE

- **Commission Consultative Paritaire (CCP), un titulaire et un suppléant représentants de l'administration :**

Titulaires :

Anthony JOUVENEL

Suppléants :

Michel MARCHYLLIE

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote,

Votants : 10 (dont 2 pouvoirs),

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat mixte
M. Anthony JOUVENEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°24 – 1247

Réunion du :

19 novembre 2024

Date de convocation :

05 novembre 2024

Présidence :

Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Collège Région Hauts-de-France	Collège Parcs naturels régionaux	Collège Collectivités partenaires
Aurore COLSON Alexandre COUSIN Paul Henry HANSEN-CATTA Nelly JANIER-DUBRY Anthony JOUVENEL Danièle PONCHAUX Patricia POUPART	PNR de l'Avesnois Benoît WASCAT (<i>Titulaire</i>) Sylvie CLERC-CUVELIER (<i>Suppléante</i>) PNR des Caps et marais d'Opale Sophie WAROT-LEMAIRE (<i>Titulaire</i>) Benoît LEMAIRE (<i>Suppléant</i>) PNR Scarpe-Escaut Raymond ZINGRAFF (<i>Titulaire</i>) Vincent DOCHEZ (<i>Suppléant</i>)	<i>Pas de collectivité adhérente au 19/11/2024</i>

Membres présents : Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Paul-Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Benoît LEMAIRE, Danièle PONCHAUX, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Nelly JANIER-DUBRY, Patricia POUPART

- Soit 8 membres présents, représentant 10 voix sur un total statutaire de 10. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Contributions des membres du syndicat mixte ENRx

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les Statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux (ENRx) délibérés le 19 février 2024 par le Comité syndical et ratifiés par ses membres,

Vu le Règlement intérieur du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux (ENRx) délibéré par le Comité syndical en date du 13 mai 2024,

Exposé

L'Article 16 des statuts précise les contributions des membres du Syndicat mixte et décrit les trois catégories de contributions :

- **les contributions statutaires ;**
- **les cotisations d'adhésion**, les membres ayant dûment délibéré pour adhérer au syndicat mixte ENRx. Elles sont fixées à une cotisation votée chaque année sans pouvoir être augmentée de manière substantielle.
- **les contributions exceptionnelles** correspondant à des contributions financières, **en nature** (apport en foncier, en bâti, ...), **en industrie** (apport en savoir-faire, service, mise à disposition...). Elles peuvent être mise à la charge de certains membres ou d'autres partenaires spécialement intéressés par une opération ou un service rendu dans le cadre de conventions ad hoc conclues avec le syndicat mixte.

Elles ont fait l'objet de plusieurs débats en Bureau syndical d'ENRx au cours de l'année 2024 sur la base de travaux menés en interne. Les membres du Bureau font ainsi la proposition qui suit, au Comité syndical sous forme d'une grille pour clarifier les situations et les catégories.

Il est proposé :

Membres d'ENRx au 19 novembre 2024	Contributions statutaires	Contributions financières (= cotisations d'adhésion)	Contributions exceptionnelles (= contributions financières, en nature, en industrie)
Collège « Région » Region Hauts-de-France	La contribution statutaire est encadrée par la CPO (convention pluriannuelle d'objectifs) 2024-2026 entre la Région et ENRx	La contribution statutaire (CPO) vaut adhésion de droit	
Collège « Parcs naturels régionaux » SM PNR de l'Avesnois SM PNR des Caps et marais d'Opale SM PNR Scarpe-Escaut		Les cotisations d'adhésion basées sur un forfait annuel (révisable chaque année selon les statuts) par structure	
<i>Precision :</i> Les deux autres PNR, Oise - Pas de France et Baie de Somme Picardie maritime ne sont pas membres pour l'instant			
Collège « Collectivités partenaires » Aucune collectivité n'est pour l'instant membre d'ENRx		Une grille de cotisation d'adhésion est proposée en fonction des catégories de collectivités	Les contributions exceptionnelles pour les communes (contributions en nature ou en industrie - cf. Article 16 des statuts) pourront valoir de cotisation d'adhésion

Il est proposé une grille de cotisations qui relève des travaux menés par le Bureau syndical et intègre les objectifs souhaités et les nouvelles missions statutaires d'ENRx :

- que la cotisation d'adhésion ne soit pas un frein, mais le moyen de bénéficier de « services » en tant que membres,
- que l'ensemble réponde à l'objet d'ENRx : l'appui aux espaces ruraux et aux territoires ruraux,
- que l'esprit d'une solidarité urbain-rural constitue un des axes de cette mise en place,
- qu'il y a lieu de concilier l'action d'ENRx également en direction des habitants ou acteurs des Hauts-de-France qu'ils soient en espace rural, périurbain ou urbain,
- qu'il y a lieu d'appliquer une répartition des cotisations d'adhésion avec une certaine hiérarchie dans la répartition des coûts selon les membres adhérents.

Pour les collèges « Parcs naturels régionaux » et « Collectivités partenaires », il est proposé plusieurs catégories et des niveaux détaillés pour les communautés de communes et les communes :

- **Collège « Parcs naturels régionaux » :**
[PNR] Syndicats mixtes
- **Collège « Collectivités partenaires » :**
 - [1] les départements,
 - [2] les métropoles et communautés urbaines,
 - [3] les communautés d'agglomération,
 - [4] les communautés de communes (2 niveaux selon le nombre d'habitants),
 - [5] les communes (3 niveaux selon le nombre d'habitants),
 - [6] les établissements publics (hors Etat).

Collèges		Contributions financières = cotisations d'adhésion	Compléments d'information
Collège « Parcs naturels régionaux »			
Parcs naturels régionaux	Syndicats mixtes de PNR	500 €	Forfait annuel révisable chaque année selon les statuts
Collège « Collectivités partenaires »			
Départements	Aisne	2 000 €	Forfait annuel par département
	Nord		
	Pas-de-Calais		
	Oise		
	Somme		
Métropoles Communautés urbaines		1 500 €	Forfait annuel par structure
Communautés d'agglomération		1 000 €	Forfait annuel par structure
Communautés de communes	15 000 habitants à 24 999 habitants	400 €	Forfait annuel par structure
	Plus de 25 000 habitants	800 €	Forfait annuel par structure
	0 à 3 499 habitants	100 €	Forfait annuel par structure
Communes	3 500 habitants à 9 999 habitants	200 €	Forfait annuel par structure Les contributions exceptionnelles pour ces communes (contributions en nature, en industrie) pourront valoir de cotisation d'adhésion
	Supérieure ou égale à 10 000 habitants	400 €	
Etablissements publics	Exemple : PETR (8)	500 €	Base équivalente aux PNR Forfait annuel par structure

Le Comité syndical,

Considérant l'exposé du Président,

Après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 10 (dont 2 pouvoirs),

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Décide d'adopter la grille de contributions financières, intégrant les cotisations d'adhésion pour l'année 2025.

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les contributions seront imputées en recettes sur les articles correspondants et seront inscrits au budget.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat mixte
M. Anthony JOUVENEL



Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le



ID : 059-255902918-20241119-241247-DE

Signé par : Anthony JOUVENEL



Signature vérifiée
26/11/2024 15:00:00
Anthony JOUVENEL
059-255902918-20241119-241247-DE

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le

ID : 059-255902918-20241119-241248-DE



Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°24 – 1248

Réunion du :

19 novembre 2024

Date de convocation :

05 novembre 2024

Présidence :

Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Collège Région Hauts-de-France	Collège Parcs naturels régionaux	Collège Collectivités partenaires
Aurore COLSON Alexandre COUSIN Paul Henry HANSEN-CATTA Nelly JANIER-DUBRY Anthony JOUVENEL Danièle PONCHAUX Patricia POUPART	PNR de l'Avesnois Benoît WASCAT (<i>Titulaire</i>) Sylvie CLERC-CUVELIER (<i>Suppléante</i>) PNR des Caps et marais d'Opale Sophie WAROT-LEMAIRE (<i>Titulaire</i>) Benoît LEMAIRE (<i>Suppléant</i>) PNR Scarpe-Escaut Raymond ZINGRAFF (<i>Titulaire</i>) Vincent DOCHEZ (<i>Suppléant</i>)	<i>Pas de collectivité adhérente au 19/11/2024</i>

Membres présents : Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Paul-Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Benoît LEMAIRE, Danièle PONCHAUX, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Nelly JANIER-DUBRY, Patricia POUPART

- Soit 8 membres présents, représentant 10 voix sur un total statutaire de 10. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 19 juin 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les Statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux (ENRx) délibérés le 19 février 2024 par le Comité syndical et ratifiés par ses membres,

Vu le Règlement intérieur du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux (ENRx) délibéré par le Comité syndical en date du 13 mai 2024,

Le Comité syndical,

Après avoir délibéré et procédé au vote,

Votants : 10 (dont 2 pouvoirs),

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Adopte le procès-verbal du Comité syndical du 19 juin 2024,

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat mixte
M. Anthony JOUVENEL





Syndicat mixte Espaces naturels régionaux

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002.

Compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 19 juin 2024

Avec voix délibérante :

Etaient présents :

Aurore	COLSON	Région Hauts-de-France
Paul-Henry	HANSEN - CATTÀ	Région Hauts-de-France
Anthony	JOUVENEL	Région Hauts-de-France
Danièle	PONCHAUX	Région Hauts-de-France
Patricia	POUPART	Région Hauts-de-France
Claire	SONZOGNI	PNR Caps et Marais d'Opale
Benoît	WASCAT	PNR Avesnois
Raymond	ZINGRAFF	PNR Scarpe-Escout
Philippe	GAYOT	CESER Hauts-de-France
Laurent	CHOCHOIS	CESER Hauts-de-France

Etaient excusés et ont donné leur pouvoir :

Vincent	DOCHEZ (pouvoir à M. ZINGRAFF)	PNR Scarpe-Escout
Jean-Michel	TACCOEN (pouvoir à Mme POUPART)	PNR Caps et Marais d'Opale
Sophie	WAROT-LEMAIRE (pouvoir à M. JOUVENEL)	PNR Caps et Marais d'Opale
Lucie	DE BRITO PICADO (pouvoir à M. CHOCHOIS)	CESER Hauts-de-France

Etaient excusés ou absents :

Anne-Sophie	BOISSEAUX	PNR Avesnois
Sylvie	CLERC-CUVELIER	PNR Avesnois
Alexandre	COUSIN	Région Hauts-de-France
Nelly	JANIER -DUBRY	Région Hauts-de-France
Grégory	LELONG	PNR Scarpe-Escout

LES INVITES

Était invitée pour une intervention spécifique :

Marianne	MAILLOT	<i>Directrice Vision Philanthropie</i>
-----------------	----------------	--

Assistaient également à la réunion :

Frédéric	COQUELET	<i>Expert technique l'Arbre hors forêt, Plantons le Décor et programmes associés ENRx</i>
Pascal	DELBECKE	<i>Responsable administratif et financier ENRx</i>
Gérald	DUHAYON	<i>Coordinateur de l'ARB Hauts-de-France</i>
Fabienne	GAMEZ	<i>Assistante de direction par intérim ENRx</i>
Laurent	MABILLE	<i>Secrétaire général ENRx</i>
Michel	MARCHYLLIE	<i>Directeur général ENRx</i>
Cathy	TREMBLAY	<i>Cheffe de projet Mécénats et partenariats ENRx</i>



Monsieur le Président, Anthony JOUVENEL, ouvre la séance du Comité syndical d'ENRx convoqué le 06 juin 2024. Il accueille les participants à cette réunion organisée en visioconférence et en présentiel à Lille (seul le Président est présent au Siège social d'ENRx à Lille, les autres élus sont en distanciel).

Il rappelle que cette organisation prévue par l'article 7 des Statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux et des Articles 11 & 16 du Règlement intérieur adoptés en 2024 nécessite de faire l'appel des présents, de faire mention des excusés et de constater les absences.

Après avoir procédé à l'appel, le Président constate qu'avec **10 délégués présents le quorum est atteint** et le Comité syndical peut valablement délibérer. **Il précise les 4 pouvoirs transmis et leurs attributions aux membres présents :**

- Madame Lucie DE BRITO a donné pouvoir à Monsieur Laurent CHOCHOIS ;
- Monsieur Vincent DOCHEZ a donné pouvoir à Monsieur Raymond ZINGRAFF ;
- Monsieur Jean -Michel TACCOEN a donné pouvoir à Madame Patricia POUPART ;
- Madame Sophie WAROT-LEMAIRE a donné pouvoir à Monsieur Anthony JOUVENEL.

Monsieur le Président propose de débiter la réunion par un sujet technique et accueille Madame Marianne MAILLOT, directrice de Vision Philanthropie, cabinet spécialisé dans l'accompagnement des collecteurs de fonds privés. Il précise que Vision Philanthropie a été mandaté par Espaces naturels régionaux pour nous accompagner à l'actualisation de notre stratégie de structure comme nous l'avions décidé lors d'un des derniers comités syndicaux. Il précise qu'elle a déjà accompagné Espaces naturels régionaux dans l'élaboration de sa stratégie « Mécénat » il y a plus de 10 ans.

Madame MAILLOT se présente et indique qu'elle travaille sur le mécénat depuis plus de vingt ans et qu'elle accompagne des associations et des collectivités. Elle expose également que le mécénat a fortement évolué ces dernières années notamment le mécénat environnemental du fait de la montée en puissance des crises climatiques. Les entreprises mécènes se montrent de plus en plus intéressées à financer des projets sur ces thématiques. Ce changement de comportement impacte la stratégie d'Espaces naturels régionaux en matière de mécénat et impose que nous le prenions en compte.

De ce fait, il importe de faire un diagnostic de nos attentes. Par suite de ce diagnostic, nous ressortirons des recommandations sur notre stratégie afin d'élaborer une démarche adaptée.

Madame MAILLOT indique également que les entreprises visent en premier lieu les impacts sociaux, sociétaux, environnementaux plus que la réalisation du projet en lui-même. Le mécénat sert la politique de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) des entreprises, permet un ancrage territorial et in fine, est un outil de management interne.

Le Président, Anthony JOUVENEL, intervient et demande à Madame MAILLOT : quelles sont les interactions entre le mécénat et les politiques publiques ? Quels sont les points d'attention à avoir en 2024 ? Madame MAILLOT lui répond qu'assurément le sujet de l'éthique est primordial. Cette question est propre à chaque organisation. Pour illustrer son propos, elle cite les exemples de Greenpeace qui n'acceptent pas les dons en provenance des entreprises (uniquement les dons de particuliers) alors que le WWF (*World Wide Fund for Nature* ou *Fonds Mondial pour la Nature*), pourtant sur la même thématique environnementale, les acceptent. WWF considère le mécénat comme un outil pour acculturer les entreprises aux questions environnementales et de changement climatique.

Espaces naturels régionaux souhaitant établir une charte éthique pour sa politique de « Mécénat », Madame MAILLOT énonce qu'elle pourra nous accompagner dans sa rédaction.

Monsieur HANSEN-CATTA intervient à ce propos en contestant le fait que l'on accepte des subsides d'entreprises peu vertueuses sur le plan environnemental. Monsieur Philippe GAYOT estime également que lorsque l'on accepte des dons des entreprises, on leur offre une vitrine valorisante et des possibilités de déductions fiscales. Il faut donc rester vigilant : « *on ne déjeune pas avec le diable, même avec une très longue cuillère* ».

Monsieur Le Président donne ensuite la parole à Cathy TREMBLAY afin qu'elle expose aux élus du Comité syndical les partenariats déjà établis.

Elle cite les soutiens aux plantations sur les territoires du Nord et du Pas-de-Calais qui ont donné lieu dans le cadre des financements de la fondation de la Voix du Nord à l'opération « *100 000 arbres pour demain* » ou encore le récent partenariat avec l'entreprise GSCE pour soutenir les activités du Centre Régional de

Ressources Génétiques. Elle réaffirme que la question de l'éthique sera un point essentiel à traiter avec les élus du Comité syndical.

Marianne MAILLOT affirme également qu'un plan de contreparties sera élaboré et validé par le Comité syndical. Le mécénat consiste à faire un don à un organisme d'intérêt général, sans attendre de contreparties en retour. Toutefois, la doctrine fiscale admet que ce principe puisse faire l'objet d'exceptions, dès lors qu'il existe une disproportion marquée, entre le montant du don et celui de la contrepartie reçue.

Cathy Tremblay rappelle les phases du travail qui amèneront à la nouvelle stratégie de Mécénat d'ENRx :

- Jusque fin 2024, mise en œuvre d'une phase d'analyse interne et externe (évaluation des leviers et des freins), et du contexte régional ;
- Restitution au Comité de suivi en fin d'année de manière à partager des conclusions et recommandations ;
- 2025 : s'engager dans la phase de test et la mise en pratique du nouvel outil « Mécénature ». Pour cela, un partage de la démarche de mécénat constituera un passage obligé auprès des cibles prioritaires à sélectionner.

Le Président affirme qu'il est important de valider l'organisation du pilotage du travail. Il pose la constitution d'un Comité de pilotage interne composé : du Président d'ENRx (Anthony JOUVENEL), de la 1^{er} Vice-présidente (Madame Aurore COLSON, notamment en charge du suivi du CRRG), Cathy TREMBLAY, cheffe de projet Mécénat et partenariats et le Directeur.

Le Président propose qu'un retour régulier au Bureau syndical et au Comité syndical sur les étapes importantes devra être tenu. La stratégie finale « Mécénature » (outil spécifique d'ENRx) sera alors validée par le Comité syndical dans le courant de l'année 2025.

Le Président remercie Marianne MAILLOT pour son intervention. Madame MAILLOT quitte la séance.

Monsieur le Président reprend l'ordre du jour du Comité syndical après cette intervention de notre invitée.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 13 mai 2024 :

Le projet de procès-verbal de la réunion du 13 mai est présenté pour recueillir les éventuelles demandes de modifications des membres avant approbation.

Le Comité syndical décide d'adopter le compte-rendu du 13 mai 2024 à l'unanimité des personnes présentes et représentées : 14 votants - dont 4 pouvoirs : 14 « pour », 0 « contre », 0 « abstention » ;

2. Bilan de la ratification des statuts d'ENRx par ses membres et projection sur l'installation du nouveau comité syndical :

Le Président rappelle succinctement aux élus la diffusion de la note d'exposé transmise en mars 2024 à chaque président et présidente membre d'ENRx dans l'objectif de ratification des nouveaux statuts.

Ainsi, une nouvelle étape a été engagée. Les ratifications des 4 membres actuels d'Espaces naturels régionaux sont sur le point d'aboutir d'ici l'été 2024 :

- 25 avril : délibération unanime du Syndicat mixte du PNR de l'Avesnois,
- 30 mai : délibération unanime de la Région Hauts-de-France (Commission Permanente),
- 06 juin : délibération unanime du Syndicat mixte du PNR Scarpe-Escaut,

Et à venir :

- 12 juillet : le sujet est inscrit au Comité syndical du PNR Caps et marais d'Opale (date initiale du 28 juin reportée au 12 juillet).

Ce sont à ce jour 3 membres d'ENRx sur les 4 qui ont ainsi ratifié les statuts d'ENRx.

Il est à rappeler que ces ratifications permettront de valider les nouveaux Statuts d'ENRx. Ils seront ainsi associés au Règlement intérieur validé lors du dernier Comité syndical.

Dès réception des délibérations de ratification des membres, Cathy TREMBLAY indique qu'il sera procédé à l'installation du nouveau syndicat mixte à l'automne prochain.

Compte tenu des nouvelles dispositions sur la gouvernance du Syndicat mixte, ceci implique pour les trois syndicats mixtes de Parcs naturels régionaux membres (un délégué titulaire et un délégué suppléant pour chacun des PNRx) et le CESER Hauts-de-France de procéder d'ici là à la désignation de leurs nouveaux délégués (2 délégués à voix consultative).

Le Président remercie l'ensemble des délégués qui se sont impliqués tout au long de ce processus d'évolution statutaire.

3. Projet de vergers à graines et à boutures sur la commune de Mazingarbe (62) :

Le Président expose qu'ENRx travaille depuis 2023 à la constitution d'un consortium pour la structuration d'une filière « Végétal local[®] » et a saisi l'opportunité de la sollicitation de l'entreprise ECT sur la commune de Mazingarbe dans le Pas-de-Calais (62).

Le Président donne la parole à Frédéric COQUELET, expert technique de l'arbre hors forêt, de Plantons le décor[®] et programmes associés qui suit ce dossier afin qu'il en expose le contexte et les objectifs.

Frédéric COQUELET indique que ce projet consiste en l'aménagement d'un verger à graines sur un site anciennement industriel de la commune de Mazingarbe (Pas-de-Calais), en cours de requalification. Cette proposition s'inscrit dans le chantier de la création et la structuration d'une filière régionale « arbres et arbustes » labellisée « Végétal local[®] » portée par Espaces naturels régionaux dans le cadre du partenariat avec l'AFAC-agroforesteries Hauts-de-France et ses partenaires associés.

Végétal local[®] est une marque et un outil de traçabilité des végétaux sauvages et locaux. L'objectif est de garantir la traçabilité de ces végétaux et la conservation de leur diversité génétique afin d'avoir sur le marché des gammes adaptées pour la restauration des écosystèmes et des fonctionnalités écologiques. En effet, les végétaux sauvages et locaux sont porteurs d'adaptations génétiques spécifiques de la région écologique considérée.

Ainsi, cette opération s'inscrit en cohérence :

- avec les actions en cours par ENRx sur la structuration de la filière « Végétal local[®] » à l'échelle de la région des Hauts-de-France, au titre de la transition écologique des territoires (financement du Fonds vert),
- avec l'opération régionale ENRx « Plantons le décor[®] » qui évolue dès cette année 2024 vers une nouvelle offre de produits marqués « Végétal local[®] »,
- avec les innovations nécessaires en matière de requalification paysagère, notamment par le génie écologique, sur un site anciennement industriel. Cette reconversion sera exemplaire dans une région qui est marquée par son passé industriel.

En outre, ce projet aura vocation à enrichir le réseau régional des vergers à graines et à boutures d'espèces sauvages et locales sur le territoire des Hauts-de-France.

Frédéric COQUELET explique que certaines conditions ont été posées par ENRx auprès des partenaires concernés :

- l'espace doit être exempt de toute pollution ancienne,
- la conception du projet sera assurée par ENRx,
- les modalités de gestion seront définies ultérieurement par ENRx, au vu du positionnement des différents partenaires concernés (commune propriétaire, pépiniéristes locaux),
- ce partenariat fera l'objet d'une convention,
- aucune contribution financière sera apportée par ENRx, hormis l'investissement de l'ingénierie ENRx,
- les attentes de la commune sur la valorisation du verger (découverte pédagogique pour laquelle ENRx pourrait apporter son expertise).

Le financement et la réalisation du verger par l'entreprise ECT sera réalisée pour la fin de l'année 2025, sur une parcelle actuellement propriété de l'EPF Hauts-de-France (Etablissement Public Foncier), puis d'ETC le



temps des travaux, le site sera propriété de la Commune de Mazingarbe à la cession, une fois la réhabilitation finalisée.

Afin de mener à bien ce projet, il est proposé au Comité syndical d'approuver ce projet de partenariat et d'autoriser le Président à signer une convention de partenariat avec les protagonistes du projet.

La délibération approuvant le projet de verger à graines et à bouture et autorisant le Président à signer la convention de partenariat est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées : 14 votants - dont 4 pouvoirs : 14 « pour », 0 « contre », 0 « abstention » ;

4. Point sur les dossiers européens et les autres projets financés :

Le Président souhaite informer le Comité syndical sur deux projets qui auraient dû être validés le 13 mai dernier mais qui n'avaient pas pu être présentés dans les temps du fait du retard pris par les équipes d'instruction des dossiers INTERREG et de son Secrétariat Conjoint.

Ce sont donc deux dossiers Interreg VI pour lesquels ENRx sera opérateur.

Ils sont tous deux dans un portefeuille de projets EUTOPIA porté par la Province de Flandre Occidentale (pour les initiés au flamand : Provincie West Vlaanderen). Le portefeuille de projets EUTOPIA comportent 5 projets (Clim@Villes, Clim@Dunes, Clim@YserAa, Clim@Monts, Clim@TouVert) sur la région franco-flamande.

EUTOPIA est porté principalement par la Province de Flandre Occidentale et le Département du Nord, et comprend 26 partenaires associés. Certains de ces opérateurs participent à au moins 2 des projets du portefeuille : CAUE du Nord, Communauté de communes de Flandre Intérieur, Communauté de communes des Hauts de Flandre, Espaces naturels régionaux (ENRx), Ville de Dixmude, Regionaal Landschap Westhoek.

Le Président énonce qu'au-delà de la qualité des projets qui vous seront présentés, il est à noter qu'ils participent à la diversification de nos ressources financières (269 000 euros pour Clim@Monts et 321 040 euros pour Clim@Villes = soit 590 040 euros sur 4 années (2024-2027) qui s'inscriront dans des opérations programmées spécifiques du budget ENRx).

Ces projets nous permettent également de conforter nos nouvelles missions statutaires : notre mission sur l'aménagement et le développement des territoires ruraux, par des expérimentations innovantes et partenariales qui pourront être valorisées en région ensuite, et également sur nos missions de biodiversités (y compris cultivées et domestiques), de paysages (maillage vert et bleu dans la traduction transfrontalière).

La validation de ces deux projets fait suite à un travail engagé dès 2021 et construit en 2022-2023.

Pour davantage d'explication, le Président cède la parole successivement à Gérald DUHAYON pour Clim@Monts (actuellement en charge de la coordination de l'ARB mais qui avait suivi ces dossiers il y a deux ans) et à Michel MARCHYLLIE, Directeur général, pour Clim@Villes.

Gérald DUHAYON présente le projet Clim@Monts : c'est un projet INTERREG VI France-Wallonie-Flandre intégré dans un portefeuille de projets nommé : EUTOPIA.

L'objectif de ce projet consiste à préserver et renforcer la nature et les paysages des Monts de Flandre via une gestion concertée de la trame écologique et la réalisation d'aménagements pour l'accueil des visiteurs. L'inclusion des approches littéraire, historique et participative au plus près des populations locales appuiera la mobilisation de toutes les parties à ce projet.

5 modules de travail composent le projet **Clim@Monts** :

- Le Département du Nord, chef de file, assure la gestion du projet via l'affectation du personnel à la coordination et au soutien administratif. L'évaluation sera le fil rouge du projet.
- La communication interne et externe sera régulière, ainsi qu'au sein des groupes « projet ».
- Un module se concentrera sur les actions de maintien et de renforcement d'un maillage vert et bleu, en se basant notamment sur la sensibilisation et la mobilisation des habitants.
- Un autre module de travail traitera particulièrement de l'accueil du public, avec l'élaboration d'un plan d'accueil global sur la Chaîne des monts et la réalisation d'aménagements ciblés pour limiter les effets de la sur-fréquentation.
- Le dernier module favorisera les échanges transfrontaliers entre gestionnaires des milieux naturels, l'expérimentation et la réalisation d'actions démonstratives.



Le projet Clim@Villes est composé de 9 opérateurs dont ENRx. Le budget prévisionnel du projet transfrontalier est de 4 058 333 euros, dont pour ENRx : 269 000 euros sur la période des 4 années du projet.

Michel MARCHYLLIE expose ensuite le projet Clim@villes : Le projet Clim@Villes est un projet INTERREG VI France-Wallonie-Flandre intégré dans le portefeuille de projets EUTOPIA.

L'objectif de ce projet consiste à la création d'un réseau transfrontalier de petites villes situées dans le même contexte géographique et historique, pour s'adapter au changement climatique.

Il s'agit de développer des solutions fondées sur la nature via l'expérimentation, la co-construction et des investissements. L'adaptation des petites villes au nouveau climat est bénéfique pour la biodiversité et le bien-être des citoyens. Les méthodes et résultats seront transférables à d'autres petites villes d'Europe.

4 modules de travail composent le projet **Clim@Villes** :

- La Province de Flandre Occidentale (Provincie West-Vlaanderen), chef de file, assure la gestion du projet via l'affectation du personnel à la coordination et au soutien administratif. L'évaluation sera le fil rouge du projet.
- La communication interne et externe sera régulière, ainsi qu'au sein des groupes « projet ».
- Un module se concentrera sur l'apport d'expertise transfrontalière pour soutenir les petites villes de la région transfrontalière dans l'adaptation au changement climatique. Une collaboration avec les experts sera essentielle pour favoriser les synergies entre les actions.
- Un dernier module de travail soutiendra les projets d'adaptation au climat via l'accompagnement de projets prototypes. Le lancement d'appels à projets est prévu dans ce module dans l'objectif de 7 projets prototypes à déployer.

Le projet Clim@Villes est composé de 13 opérateurs dont ENRx. Le budget prévisionnel du projet transfrontalier est de 3 963 503,55 euros, dont pour ENRx : 321.040,00 euros (8,1 %) sur la période des 4 années du projet.

Madame Aurore COLSON s'interroge sur les modalités opérationnelles de sélection des villes dans le cadre de ce projet. Michel MARCHYLLIE lui répond que cette sélection sera opérée par le biais d'un appel à projet.

Michel MARCHYLLIE conclut également son propos en indiquant que des travaux ont été engagés cette année sur le montage d'un 3^{ème} projet Interreg VI. L'étape actuelle consiste à la construction d'un pré-projet, un préalable obligatoire pour ensuite construire le projet final. Une réunion s'est d'ailleurs tenue ce lundi 17 juin 2024 au CRRG avec les 3 équipes Interreg VI (F W VL) et les 4 partenaires actuels (français, wallons et flamands) du projet dénommé « DIVAGRO » : « DIVERSité des AGROressources » ou en flamand « DIVERsiteit van AGROmiddelen », Outils de robustesse et de résilience face aux impacts des changements climatiques.

L'objectif est de déposer le dossier de ce pré-projet d'ici le 30 octobre 2024.

Ensuite, nous verrons les autres étapes à franchir pour aboutir à une validation espérée d'ici juin 2025 du projet final. Si les validations et les feux verts seront acquis, le projet ne pourra débuter qu'à partir du 1er octobre 2025 jusqu'en mars 2029 (sur 3,5 ans).

Monsieur Anthony JOUVENEL, le Président, conclut ce point en revenant sur l'importance de diversifier les ressources financières d'ENRx, et aussi sur l'importance que l'Europe soutienne nos actions dans nos territoires avec des partenariats complémentaires.

C'est un travail tant en anticipation qu'en investissement en temps, c'est donc important que l'ingénierie d'ENRx conforte son expertise dans le domaine « Europe » Ces exemples concrets de projets européens / transfrontaliers nécessitent une ingénierie indispensable. Cet aspect fait le lien direct avec le point suivant de l'ordre du jour : les ressources humaines.

5. **Ressources humaines :**

Trois délibérations sont proposées au titre des ressources humaines :

- les ouvertures de postes,
- l'adoption du tableau des effectifs,
- l'adoption du tableau des quotas.



Monsieur Anthony JOUVENEL, le Président, introduit ces délibérations. Il précise préalablement l'actualité du moment, en rappelant que nous procédons actuellement au recrutement d'un nouveau responsable administratif et financier (RAF) en charge aussi du secrétariat général, en prévision d'un double départ : celui de Laurent MABILLE, dont c'est le dernier Comité syndical aujourd'hui et de Pascal DELBECKE dont le départ en retraite est prévu au 1^{er} semestre 2025. L'arrivée du nouveau RAF est prévue en novembre 2024 pour assurer des transitions nécessaires et importantes.

Les trois propositions de postes versées au dossier du Comité syndical sont liées à des financements, notamment ceux exposés au point précédent. Le Président donne la parole à Michel MARCHYLLIE afin qu'il présente les ouvertures de postes suivantes :

- Chargé(e) de mission « Aménagement et développement rural-Climat-Europe »
- Chargé(e) de mission « Pacte Haies Hauts-de-France »
- Chargé(e) d'études « Fonds vert – Végétal local ».

Michel MARCHYLLIE, avec les fiches « offres de poste » intégrées au dossier de séance, en fait la lecture générale.

Le Président procède au vote.

Le Comité syndical décide d'adopter ces propositions telles que présentées à l'unanimité des personnes présentes et représentées : 14 votants – dont 4 pouvoirs : 14 « pour », 0 « contre », 0 « abstention ».

Pascal DELBECKE présente ainsi les tableaux des effectifs et des quotas.

Ces délibérations sont soumises au vote.

Le Comité syndical décide d'adopter ces propositions telles que présentées à l'unanimité des personnes présentes et représentées : 14 votants – dont 4 pouvoirs : 14 « pour », 0 « contre », 0 « abstention ».

6. Conventions :

Monsieur Anthony JOUVENEL, le Président, expose deux conventions qui font l'objet ce jour de délibérations :

- La convention de partenariat entre ENRx, au titre de la mission Agence Régionale de la Biodiversité, avec d'autres partenaires associées pour l'échange de données
- La convention de coopération public-public entre la Communauté Urbaine de Dunkerque et Espaces naturels régionaux.

Monsieur le Président, Anthony JOUVENEL, invite Gérald DUHAYON à présenter la première convention. Il expose que cette convention a pour objet de définir les objectifs et les modalités de partenariat entre ENRx et d'autres partenaires de l'ARB, détenteurs de données, afin d'aboutir à la production d'indicateurs sur la thématique « biodiversité et Agriculture ». Les partenaires mutualisent leurs moyens afin de procéder à la détermination des espèces de la faune caractéristiques des milieux agricoles pour l'établissement d'indicateurs de suivi de ces milieux et de potentielles sous-trames (cultures annuelles, prairies etc...) au travers de biodiversité faunistique.

Monsieur Paul-Henri HANSSEN-CATTA dénonce le fait qu'on invente des projets justifiés par de l'intérêt public sur cette thématique car ce sujet est connu et depuis longtemps. Il poursuit en indiquant que l'on ne peut s'y opposer, mais que les associations inventent ces projets essentiellement pour obtenir de l'argent public.

Gérald DUHAYON souligne qu'il s'agit d'une demande des membres fondateurs de l'Agence Régionale de la Biodiversité (Région Hauts-de-France, Office Français de la Biodiversité, les deux Agences de l'Eau Artois-Picardie et Seine-Normandie, l'Etat) et que ces éléments sont des indicateurs scientifiques indispensables.

Le Président procède au vote.

Le Comité syndical décide d'adopter cette proposition de convention telle que présentée à l'unanimité des personnes présentes et représentées : 14 votants – dont 4 pouvoirs : 14 « pour », 0 « contre », 0 « abstention ».

Le Président demande à Michel MARCHYLLIE de poursuivre la présentation de la convention de coopération public-public entre la Communauté Urbaine de Dunkerque et Espaces naturels régionaux. Michel MARCHYLLIE indique qu'il s'agit du troisième partenariat de ce type avec cette collectivité. Elle reste associée à un programme prévisionnel commun et partagé entre la CUD et ENRx.

Le Président procède au vote.

Le Comité syndical décide d'adopter cette proposition de convention telle que présentée à l'unanimité des personnes présentes et représentées : 14 votants - dont 4 pouvoirs : 14 « pour », 0 « contre », 0 « abstention ».

13. Questions diverses.

Monsieur le Président, Anthony JOUVENEL, ayant précisé en début de séance qu'il s'agissait de la dernière séance de Comité syndical pour Monsieur MABILLE, actuel Secrétaire général d'ENRx, il lui accorde volontiers la parole.

Monsieur Laurent MABILLE interpelle directement le Président et l'Assemblée syndicale sur sa situation personnelle au sein d'ENRx.

À la suite de l'énoncé des éléments relatés en séance, le Président propose de poursuivre cette interpellation en-dehors de cette réunion, cette intervention contrevenant au devoir de réserve d'un agent public en prenant au dépourvu l'ensemble des élus du Comité syndical.

Monsieur le Président lui fait remarquer que son intervention n'a pas lieu d'être dans ce cadre et qu'il le convoquera pour un entretien particulier dans les meilleurs délais.

Monsieur Benoît WASCAT, en tant que Président du PNR de l'Avesnois, invite l'ensemble des participants à l'inauguration de la Maison du Parc à Maroilles le samedi suivant, le 22 juin 2024 à 10h00.

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé, le Président remercie toutes les personnes pour leur participation.

La séance est clôturée.

Anthony JOUVENEL
Président du Syndicat mixte

